



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



DSAC

FICHE D'IDENTIFICATION ULM DE CLASSE 1

(à joindre à la carte d'identification)

a	b	c		d		e				f	Rév n°	
B	1	0	1	S	F	0	3	1	7	4	E	-

a) Construction en série : B - autres cas : A

b) Monoplace : 1 - Biplace : 2

c) Paramoteur : 01 - Pendulaire : 02 - Multiaxe : 03 - Autogire : 04 - Aérostat : 05 - ULM à motorisation auxiliaire : 1A - 2A - 3A - Hélicoptère : 06

d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Appellation ou type d'ULM	GIN CARVE 24
Constructeur	GIN GLIDERS INC.
Adresse	2318-32, Baegok-daero, Mohyeon-myeon, Cheoin-Gu, Yongin-city, Gyeonggi-Do 449-851 KOREA

DESCRIPTION DE L'ULM

Activités particulières prévues	n/a			
Options prévues	n/a			
Masse minimale	Masse maximale	Voilure		
		Fabricant	Modèle/Référence	
95 kg	140 kg	Gin Gliders	Carve 24	
Référence manuel d'utilisation	Référence manuel d'entretien	Surface à plat	Résistance minimale d'ancrage	
Carve_Manual_FR_1.0	Carve_Manual_FR_1.0	24 m²	578 daN	
Limitations du constructeur de la voile vis-à-vis des GMP	Puissance max: 27KW			

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile

Document établi le : 19 Juillet 2017



Benoit PINON
DSAC/NO

A remplir par le constructeur d'ULM en série ou par son représentant pour toute copie conforme remise à l'acheteur.

Je soussigné....., certifie que l'ULM, numéro de série :....., est conforme au dossier technique ayant fait l'objet de la présente fiche d'identification.

Chef du pôle navigabilité
le :
signature et cachet de l'entreprise